



Le tri du VERRE



Tout savoir sur le tri, la collecte et le recyclage du verre



La collecte du verre est la première collecte sélective mise en place en 1976. Elle vient en réponse à la nécessité de réaliser des économies d'énergie suite aux chocs pétroliers de 1973.

Le SIPOM a équipé progressivement l'ensemble du territoire de colonnes à verre. Sur nos 71 communes la collecte se fait uniquement au niveau de ces dernières, on parle alors d'**un point d'apport volontaire**. **Une colonne, au moins**, est présente **par commune**. Les usagers se sont rapidement appropriés ces équipements leur permettant une première gestion et diminution de leurs déchets ménagers. Les **340 colonnes** à verre permettent de collecter **chaque année près de 1600 tonnes de verre**.

Afin de favoriser le stockage et le transport du verre, du domicile au point d'apport volontaire, des « cabas pour le verre » sont mis à disposition des usagers par le SIPOM. Ces derniers sont disponibles dans votre Mairie. **N'hésitez pas à demander votre cabas !**



La consigne du tri du verre évolue et se simplifie !

Que peut-on y déposer : emballages en verre, bouteilles en verre, pots de yaourt en verre, pots de bébé en verre, pots de vernis, flacons de parfum, pots de cosmétique en verre, pots et conserves, biberons en verre, flacons pharmaceutiques vides.

PAS BESOIN DE LES LAVER, IL FAUT SEULEMENT LES VIDER.

Les bouchons, les caoutchoucs et les opercules seront triés à la fonderie d'Albi.

Les faux amis du tri du verre :



La collecte des colonnes à verre



Les colonnes à verre font l'objet d'une collecte spécifique, un camion grue leur est dédié. La fréquence de passage est déterminée par l'agent de collecte en fonction de la fréquentation du point. Si vous constatez que la colonne de votre commune est pleine (aucune bouteille ne peut plus être mise à l'intérieur) n'hésitez pas à contacter le SIPOM.

Malheureusement, ces lieux de collecte sont souvent utilisés comme des décharges sauvages et de nombreux dépôts non autorisés jonchent souvent leur sol. **Nous comptons sur votre civisme** pour garder ces points de collecte en état.

Le cycle du verre :

Le recyclage, un process reproductible à l'infini et organisé autour de 7 étapes clés.



Calcin :

Le verre trié est broyé en petits morceaux pour former le calcin. Il est ensuite fondu de façon à produire de nouvelles bouteilles.



Les verres de table, comme la vaisselle en verre ou en pyrex ont une composition chimique différente du verre d'emballage, qui rend impossible leur intégration au calcin utilisé dans les fours verriers. Ils doivent donc être déposés dans la poubelle ménagère.

La verrerie d'Albi :

Le verre collecté par le SIPOM est ensuite acheminé à la Verrerie d'Albi, dans le Tarn. Depuis le 14^{ème} siècle, cette entreprise perpétue la tradition verrière. Son objectif est de recycler 75% du verre d'emballage, soit un peu plus de 7 bouteilles sur 10.

Le verre acheminé par les différents organismes collecteurs est réceptionné et contrôlé : le sur-tri permet d'éliminer les éléments indésirables via différentes techniques :

- **Le premier tri** élimine les métaux ferreux ou non-ferreux,
- **Le tri optique au laser** identifie et extrait les matériaux infusibles,
- **Le tri par soufflage** élimine les éléments légers (ex : les bouchons).

Le verre trié est ensuite broyé en petits morceaux pour former le calcin. Il est ensuite mélangé à une petite quantité de diverses matières premières (sable, carbonate de sodium, calcaire et eau), chauffé et moulé en nouveaux modèles de bouteilles, pots et bocaux. La seule limite au recyclage du verre est la couleur. En effet, en France la collecte du verre transparent et celle du verre coloré ne sont pas différenciées. Ainsi, le verre recyclé est forcément un verre coloré. Un tri supplémentaire est nécessaire, pour séparer ces deux types de verre, si on souhaite obtenir du verre transparent.

Complément de consigne :



La consigne du tri du verre



LES EMBALLAGES EN VERRE



Bouteilles, flacons, pots et bocaux,



LES AUTRES



Miroirs, glaces, carreaux, vitres, fenêtres, ampoules, néons, pots en terre,



LA VAISSELLE

Si vous ne pouvez pas vous rendre en déchèterie



Assiettes, verres de table, flûtes à champagnes, plats, vases,

Bien les emballer !
Afin de limiter les risques de blessures lors de la manipulation par les agents de collecte.



Les emballages en verre : Réemployez-les !

Les emballages en verre se recyclent à l'infini.... Mais si avant, nous leur donnions une seconde vie ? !

Le Réemploi et la Réutilisation, vous connaissez ?



La bouteille en verre peut devenir une carafe pour l'eau de table !



Cette jolie bouteille peut accueillir la citronnade faite maison !

INGREDIENTS :

4 citrons jaunes (non traités)
2 citrons verts (non traités)
50 g de sucre
10 feuilles de menthe
2 L d'eau



- Laver les citrons, couper 2 citrons jaunes en tranches.
- Presser le jus des autres citrons.
- Porter l'eau à ébullition. Ajouter les tranches de citron.
- Couper le feu et laisser infuser jusqu'au refroidissement.
- Ajouter le jus de citrons, le sucre. Mélanger.
- Placer au frais.
- Servir avec des glaçons et des feuilles de menthe.

Cette bouteille en verre peut être utilisée pour la décoration intérieure de la maison !



Ce pot en verre peut recueillir notre confiture maison !



Confiture de fraises

1 kg de fraises
1 kg de sucre
1 citron
1 pot en verre de confiture



Étape 1

Presser le citron.

Étape 2

Laver, essorer les fraises.
Mettre les fraises, le jus de citron et le sucre dans une casserole.
La placer sur le feu. Tourner régulièrement.



Étape 3

Baisser le feu, dès que le mélange se met à bouillir.
Laisser cuire 1h30 min à feu doux.
Remuer régulièrement.

Étape 4

Remuer la confiture pendant 2 min après la fin de la cuisson.

Étape 5

Mettre la confiture en pot. Fermer-le.
Retourner-le jusqu'à ce que le mélange soit froid.

vous pouvez ajouter un bouquet de basilic ou de menthe.

